

LA PRÉSIDENTE

Agen, le 24 MARS 2026

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Parmi les nombreuses actions engagées par notre collectivité pour bâtir un « département d'initiative citoyenne » figure une instance innovante, appelée Conseil consultatif citoyen composée de 42 Lot-et-Garonnais tirés au sort.

La deuxième édition du Conseil consultatif citoyen a pris fin après deux années rythmées par de nombreuses réunions et des débats riches, qui ont abouti à la réalisation de travaux de grande qualité, tels que le rapport sur « les mobilités douces et les mobilités solidaires du quotidien en Lot-et-Garonne » ainsi que celui traitant des thématiques de « l'eau, des aidants familiaux, du bénévolat et du monde associatif, du tourisme et des mobilités actives ».

Ces contributions ont permis notamment d'enrichir les politiques publiques mises en œuvre par le Département et de renforcer la place des citoyens dans la décision publique.

Forte de cette dynamique, notre collectivité lance aujourd'hui la troisième édition du Conseil consultatif citoyen. Cette nouvelle édition se distingue par la création d'un Conseil consultatif citoyen thématique consacré à la question suivante : « **comment accompagner le secteur associatif autrement ?** ».

Ce Conseil consultatif citoyen sera composé de 42 citoyens tirés au sort, constitués en binôme femme-homme par canton, ainsi que de la vice-présidente en charge de la citoyenneté. Cette organisation garantira une représentation équilibrée des territoires et favorisera la diversité des points de vue.

Une nouvelle campagne de candidature débutera du 1^{er} avril 2026 au 31 mai 2026.

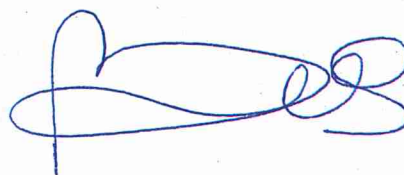
Seules conditions : justifier d'une résidence en Lot-et-Garonne et être majeur à la clôture des candidatures ; les agents du Département et les élus locaux sont exclus du dispositif.

Comme lors des précédentes éditions, la réussite de cette démarche repose sur notre capacité collective à la faire connaître au plus grand nombre. Aussi, je vous serais reconnaissante de bien vouloir relayer cette information auprès de nos administrés en apposant au sein de votre mairie, l'affiche jointe à ce courrier et en mettant à leur disposition les flyers de candidatures.

Pour votre parfaite information, les citoyens peuvent également candidater grâce à un formulaire disponible sur le site Internet du Département.

Le service de Participation citoyenne est à votre disposition pour vous délivrer toute information complémentaire qui vous serait utile (05 53 69 39 86 ou initiativecitoyenne@lotetgaronne.fr).

Vous remerciant par avance pour votre précieux concours, je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental